

BULLETIN D'INSCRIPTION **Mini webinaire TEAMS:** « Moyens de première intervention **EXTINCTEURS** »

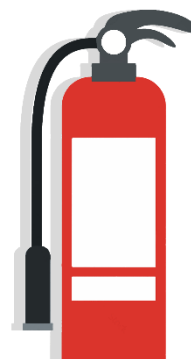
08/02/2021 de 9h à 10h PARTIE 1

22/02/2021 de 9h à 10h PARTIE 2



QUI SOMMES-NOUS ?

ANPI asbl, issue des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.



Confirmez votre participation :

- via notre site <https://www.anpi.be/fr/evenements>
- par email à imc@anpi.be

Pour une commande en ligne avec réduction, demandez votre code de réduction à imc@anpi.be.

Nom : Prénom :

Fonction : Société :

Adresse postale :

Téléphone : GSM :

E-mail :

Adresse de facturation :

E-mail de facturation :

TVA : BE.....

s'inscrit au **mini-webinaire du 08/02/2021 (9h-10h) PARTIE 1** Prix de base : 60€ HTVA

s'inscrit au **mini-webinaire du 22/02/2021 (9h-10h) PARTIE 2** Prix de base : 60€ HTVA

s'inscrit **aux 2 mini-webinaires du 08/02 et 22/02/2021 (9h-10h) PARTIES 1&2** Prix de base : 90€ HTVA

ANPI ASBL

Granbonpré 1
Parc scientifique Fleming
1348 Louvain-la-Neuve
Belgique

IBAN: BE11 0014 9325 1948

Communication : Mini webinaire 08/02 et/ou 22/02/2021 + Nom et prénom
Montant : € 72,60 TVAC (Partie 1 ou 2) ou € 108,90 TVAC (Parties 1 & 2)

Une confirmation d'inscription ainsi que la facture vous seront adressées par e-mail après réception de votre paiement.

Bénéficie d'une réduction (non-cumulable) de:

- 15% en tant qu'abonné « Expert » (€ 61,71 TVAC ou € 92,60 TVAC si Parties 1 & 2)
- 50% en tant que membre d'une zone de secours ou police (€ 36,30 TVAC ou € 54,45 TVAC si Parties 1&2)
- 10% en tant que Membre de ANPI asbl (€ 65,34 TVAC ou € 98,01 TVAC si Parties 1 & 2)
- 10% en tant qu'étudiant (€ 65,34 TVAC ou € 98,01 TVAC si Partie 1 & 2)

Date : Signature:

Conditions d'annulation: pour donner lieu à remboursement, l'annulation doit nous être signifiée par e-mail (imc@anpi.be) au plus tard 4 jours ouvrables avant l'événement. Passé ce délai, ANPI se réserve le droit de facturer €50 de frais de gestion et de catering, excepté sur remise d'un certificat médical (envoyé à imc@anpi.be au plus tard le jour de l'événement).

Dans le cadre du RGPD, vous pouvez consulter notre politique de gestion des données sur www.anpi.be. Si vous ne désirez pas être tenu au courant de nos activités, veuillez envoyer « Unsubscribe » à imc@anpi.be.